

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MARS 2006**

**Délibération
n° 2006.03.075**

**Mise à disposition
de contenants,
collecte et
traitement des
déchets d'activités
de soins à risques
infectieux: appel
d'offres ouvert**

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mars 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : Monsieur SAUZE

**MISE A DISPOSITION DE CONTENANTS, COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS
D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX: APPEL D'OFFRES OUVERT**

Actuellement, une convention est signée avec la société Hygiène Médicale pour la collecte auprès des pharmacies et le traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) produits par les ménages.

Cette convention a été établie initialement par la DDASS qui a transféré cette prestation à la ComAGA et au syndicat de valorisation des déchets ménagers (SVDM), lorsque le système de collecte a été organisé.

La satisfaction de ce besoin nécessite la passation d'un marché ayant pour objet la collecte et le traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux.

Cette prestation comprend :

- la mise à disposition dans les pharmacies de fûts de stockage et de boîtes à aiguilles

Désignation	Quantité minimale	Quantité maximale
Boîtes de 2 L	400	1600
Boîtes de 1 L	400	1600
Fûts de 30 L	200	800

- le passage du prestataire auprès des pharmacies de l'agglomération participant à l'opération à une fréquence de passage déterminée à l'avance
- le traitement des DASRI dans un centre de traitement autorisé

Le marché est estimé à 8 618 € TTC /an

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33, 57 à 59 et 71 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 14 septembre 2005,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

DE PRECISER que :

- la durée du marché est d'une année à compter du 1^{er} juillet 2006,
- le marché pourra être renouvelé par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal article 611 – rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 31 mars 2006	<u>Affiché le :</u> 03 avril 2006